

Formation à la sécurité des salariés des entreprises extérieures Niveau 2 - DT V9

Présentiel - Synchrone

Objectifs

La formation N2 est une formation pratique pour permettre à des encadrants d'intervenants de manager le déroulement d'une intervention en toute sécurité. Elle n'est pas suffisante pour pouvoir rédiger et signer la totalité des éléments constitutifs d'un plan de prévention. Des compétences spécifiques sur la réglementation relative aux travaux réalisés par une entreprise extérieure sont indispensables pour pouvoir signer, dans le cadre d'une délégation de pouvoir, les éléments du plan de prévention autres que les documents de mise au travail. Toutefois, le titulaire du certificat N2 doit connaître les éléments de contexte de cette réglementation pour appréhender sa mission

Public Visé

Personnel encadrant des opérateurs intervenant sur site industriel et/ou signataire des documents de mis au travail (Autorisation, permis de travail, ...).

Pré Requis

Le stagiaire devra être titulaire d'un certificat niveau1 ou niveau 2 en cours de validité et doit maîtriser le français lu, écrit, parlé (indispensable pour la prise de connaissance et la signature des documents de travail).

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Évaluer les risques en permanence
Transmettre les informations à son équipe
Gérer son équipe et son chantier, y compris en situation dégradée
Intégrer les réflexes de prévention, la vigilance partagée et la responsabilité individuelle dans toutes les situations de travail
Développer son leadership de manager de proximité

Parcours pédagogique

Tour de table
Présentation du formateur et des stagiaires
Présentation de la formation, de son objectif final (préserver la sécurité et la santé de chacun) de sa nécessité pour accéder aux sites et de ses spécificités par rapport au niveau 1.
Discussion collective sur les acquis du Niveau 1 et sur les risques métiers des stagiaires ;
Présentation des objectifs détaillés de la formation, en expliquant les notions de culture sécurité.
Présentation du programme de la formation
Organisation pratique de la formation

Contexte et enjeux de la sécurité

L'accident du travail et la maladie professionnelle :

Les définitions ;
Les origines des accidents du travail : non-respect des procédures, manque de communication, précipitation, addictions,
Les conséquences humaines, matérielles et économiques, la responsabilité civile.
L'importance du suivi des accidents avec et sans arrêt et des presqu'accidents.

Le contexte réglementaire :

Les principes généraux de la prévention ;
Présentation succincte de la réglementation relative aux travaux réalisés dans un établissement par une entreprise extérieure
Articulation du plan de prévention avec le DUERP, le PPSPS et le protocole de sécurité

Le rôle et la responsabilité de chacun dans la prévention de la sécurité et de la santé au travail :

La responsabilité pénale de tous les niveaux hiérarchiques ;
La délégation de pouvoirs ;
Exemples de jurisprudence
Les acteurs internes et externes de la sécurité.



Rôle et missions du titulaire d'un certificat de niveaux 2

Préparation et organisation de l'intervention : rédaction du mode opératoire, évaluation des risques et définition des mesures de prévention / protection

A travers l'étude de cas, :

Elaboration de mode opératoire et définir le phasage, identifier les risques métiers et les moyens de prévention associés ;
Identifier ses interlocuteurs dans l'entreprise utilisatrice ;
Participer à l'inspection commune préalable pour identifier conjointement les situations de coactivité et d'interférences, les risques engendrés et les moyens de prévention et de protection associés ;
Définir les éléments du plan de prévention et des permis associés pertinents pour l'intervention ;
Vérifier l'adéquation des moyens matériels et humains mis à disposition, notamment les habilitations des intervenants avec les mesures de prévention /protection décidées lors de l'analyse de risques du mode opératoire et de l'inspection commune préalable.

Gestion de la mise au travail

A travers l'étude de cas, :

Appliquer et faire appliquer la 1ère règle d'or : « pas d'autorisation de travail = pas de mise au travail »

S'assurer que son équipe ne va pas démarrer le travail en attendant la validation de l'autorisation de travail ;
Contribuer avec l'entreprise utilisatrice à la rédaction des documents de mise au travail relatifs à l'intervention à réaliser sur la base des éléments issus du mode opératoire, de l'inspection commune préalable, du plan de prévention...
Les valider conjointement avec l'entreprise utilisatrice si tout est conforme

Réaliser la mise au travail de façon efficace et transmettre les informations à son équipe sur le chantier :

Exploiter les informations issues des documents de mise au travail
S'assurer que les dispositions sont applicables sur le terrain
Communiquer et expliquer aux intervenants l'activité à réaliser, son mode opératoire et son phasage, les risques et les mesures de protection et de prévention associés à mettre en œuvre tels que définis dans les différents documents de mise au travail
S'assurer de la bonne compréhension des informations de la part des intervenants.

Gestion de l'équipe et du chantier tout au long de l'intervention.

A travers l'étude de cas, :

Vérifier la mise en place et le maintien des mesures de prévention et de protection prévus dans les documents de mise au travail ;
Être à l'écoute permanente de son équipe, notamment sur la remontée des situations dangereuses,

Appliquer et faire appliquer la 2ème règle d'or : « Je vois = j'alerte et j'ose dire STOP »

Savoir réagir à tout changement de situation de travail qu'il constate ou dont on l'informe.
Rendre l'analyse de risques de la situation

Si le changement de situation de travail a un impact sur l'analyse de risques et le contenu des documents de travail validés :
Arrêter et faire arrêter le travail ;
Se mettre et mettre les autres en situation de sécurité ;
Informers l'entreprise utilisatrice ;
Conjointement avec l'entreprise utilisatrice, reprendre l'analyse de risques et redéfinir les mesures compensatoires et/ou Correctives
Contribuer à la mise à jour des documents de travail associés ;
Informers l'équipe des nouvelles mesures et la remettre au travail ;

Si le changement de situation de travail n'a pas d'impact sur l'analyse de risques et le contenu des documents de travail validés :

Corriger ou faire corriger la situation ;
Transmettre les informations à son équipe ;
Continuer le travail ;
Savoir réagir face à un comportement humain inapproprié ;
Savoir réagir face au droit de retrait devant un danger grave et imminent.

Gestion de la fin de chantier

A travers l'étude de cas :

S'assurer de la conformité des travaux à la demande ;
Garantir l'ordre, la gestion des déchets et la propreté de la zone d'intervention ;
S'assurer de la remise en état et de l'absence de risques au sein de la zone d'intervention
Clôturer les documents de travail avec l'entreprise utilisatrice ;
Recueillir les retours d'expérience et les communiquer aux parties concernées

Bilan :

A travers des enseignements de l'étude de cas, synthèse des rôles et missions du titulaire d'un certificat N2 :

Analyse des risques métiers et contribution à l'identification des risques de coactivité et d'interférences ;
Identification et mise en œuvre des mesures de prévention et de protection face à ces risques ;
Gestion des documents permettant la mise au travail ;
Mise au travail de son équipe ;
Gestion du chantier et des éventuels aléas ;

Clôture du chantier et retours d'expérience.

Conclusion

Rappel de l'importance du rôle de l'encadrement du N2 et de son implication dans la maîtrise des risques.
Rappel de son devoir d'exemplarité, l'importance du comportement individuel et du savoir être, à travers l'adoption d'une posture professionnelle favorisant l'amélioration de la culture sécurité pour soi et ses équipes.
Rappel des règles d'or : « Pas d'autorisation écrite = pas de mise au travail » « Je vois = J'alerte et j'ose dire stop »

Évaluation des connaissances des stagiaires

Évaluation individuelle des connaissances, puis explication des réponses de manière collective
Restitution de l'évaluation des compétences de leadership.

Méthodes pédagogiques

L'animation se déroule autour d'une étude de cas unique qui illustre l'intégralité des parties du programme pédagogique (fil rouge). Mises en situation des stagiaires : rédaction de mode opératoire, corédaction de l'autorisation de travail, lecture du plan de prévention, mise au travail, ...)
Chaque sous-groupe suit toutes les étapes de la mise au travail de leur équipe, notamment en participant à la rédaction de l'autorisation de travail et en apprenant à communiquer les informations nécessaires à l'intervention à son équipe.
La gestion de l'équipe et du chantier tout au long de l'intervention s'appuie sur les opérations des sous-groupes en étudiant les conséquences éventuelles des aléas sur les risques et les mesures de prévention /protection.

Moyens pédagogiques

Salle de formation équipée
Support d'animation avec vidéoprojecteur ou écran numérique
Livret stagiaire et documentations

Modalités de suivi

Feuille d'émargement renseignée par demi-journée
Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Validité de la formation : 3 ans

Qualification Intervenant-e-s

Formateur labellisé ANFAS

Méthodes et modalités d'évaluation

A l'issue de l'évaluation de fin de formation sous forme de QCM et questions ouvertes de 20 questions, (note mini 16/20 avec trois questions éliminatoires), et une évaluation des compétences de leadership (au minimum 2 compétences évaluées positivement) un certificat de stage sera délivré, ainsi qu'une attestation provisoire de réussite au stage dans l'attente de la réception du certificat de stage.

Modalités d'accessibilité handicap

Identification du handicap par notre référent au préalable de la formation



Durée

14.00 Heures **2** Jours De 2 à 12 Personnes

Effectif

De 2 à 12 Personnes